

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-129 du 21 mai 1980

chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la
Construction et de l'Habitat de l'inté-
rim du Camarade Simon OGOUMA, Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration pour compter du 20 Mai 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 20 Mai 1980, le Camarade Girigissou
GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Ha-
bitat assure l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon OGOUMA.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 mai 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MPPCH-MAEC 6 Autres
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-